



## REUNION DES COORDINATEURS DES CITES INTERCULTURELLES

Rijeka, 26-27 septembre 2018

### CONCLUSIONS

#### 1. FONCTIONNEMENT INTERNE DU RÉSEAU

La Réseau des Cités interculturelles (ICC) a continué de se développer rapidement en 2018. Au total, 51 villes ont adhéré au Programme ICC ces trois dernières années, la diversité de leurs approches ayant contribué à l'enrichissement des connaissances et de l'expertise du Réseau. Pour pouvoir mettre ce savoir à la disposition de tous les membres, et pour continuer à développer le modèle de politique d'intégration interculturelle, l'équipe ICC a besoin de recevoir régulièrement des informations de la part des cités interculturelles, notamment sur les nouvelles stratégies adoptées (pour le développement du modèle), les politiques mises en œuvre (pour identifier les bonnes pratiques), les initiatives et réunions prévues (pour les publier dans les actualités), les évaluations de l'impact des mesures appliquées (pour suivre les progrès accomplis) et, de façon générale, sur toute question pertinente.

Il est aussi très important que les coordinateurs tiennent leurs décideurs informés des retombées positives de la participation au Programme ICC. Par ailleurs, il est recommandé aux membres du Réseau de s'inspirer des villes qui ont convaincu leur maire de signer l'article intitulé « [Initiative conjointe des maires ICC pour la Journée mondiale des réfugiés 2018](#) », de ceux qui ont inséré le logo des ICC dans leur signature électronique et sur le site internet de la ville, ou des villes dont le conseil municipal a adopté la [Déclaration de Lisbonne](#).

Enfin, l'équipe ICC a informé les participants de l'éventuelle possibilité, en 2019, d'affecter une partie du budget du Programme ICC à l'octroi de petites subventions visant à soutenir des activités spécifiques menées par des villes individuelles ou par de petits groupes de villes (au sein du même réseau national, par exemple). Certains domaines d'action seront décidés par l'équipe, mais les villes pourront faire des propositions. Elles sont donc encouragées à réfléchir dès à présent aux domaines de politique interculturelle pour lesquels elles pourraient avoir besoin de soutien.

L'utilité du Réseau dépend de sa pertinence pour les villes membres et leurs citoyens. Les coordinateurs, qui font rapport et attirent l'attention sur les difficultés et les défis qui se posent au niveau local, jouent donc un rôle essentiel au sein du Programme.

## 2. GUIDE « LA CITÉ INTERCULTURELLE PAS-À-PAS »



Une version actualisée du guide « La cité interculturelle pas-à-pas », qui tient compte des conclusions de plusieurs vastes études menées par le Conseil de l'Europe (CdE), ainsi que de la croissance rapide du Réseau et de son corpus de connaissances, est en cours de finalisation.

M. Oliver Freeman, expert du Programme des Cités interculturelles chargé de la mise à jour du Guide, en a présenté les grandes lignes :

- La nouvelle version du Guide contiendra des conseils pratiques se présentant sous la forme de listes de choses à faire et à ne pas faire, ainsi que des exemples issus de cas concrets s'étant produits au sein du Réseau, qui accompagneront chacune des recommandations.
- Elle s'adressera à la fois aux décideurs et aux praticiens, avec un contenu spécifique pour chacun des publics visés.
- Elle mettra tout particulièrement l'accent sur les processus municipaux internes (quelles ont été les clés de la réussite d'une mesure politique ou d'une activité particulières ?), sur l'inclusion et la participation, sur la prise en compte de tous les groupes et sur l'évaluation de l'impact.

L'équipe ICC a informé les participants que les travaux sur la révision du Guide ayant pris du retard, il se pourrait que le ce dernier ne soit pas prêt à temps pour être publié sous format papier cette année ; il devrait cependant être disponible sous format électronique.

## 3. NOUVELLES APPROCHES ET MÉTHODOLOGIES

### ➤ JOURNÉE DU DIALOGUE

Cette initiative, qui a vu le jour à Rotterdam (Pays-Bas), est désormais mise en œuvre dans plus de 100 villes néerlandaises.

Contrairement à d'autres types de méthodologies dialogiques, la « Journée du dialogue » repose sur une enquête d'appréciation (« *Appreciative enquiry* ») qui amène les participants à imaginer l'avenir, en exprimant librement leurs rêves et en créant une énergie positive. À l'issue de cette journée de dialogue, qui est donc axée sur le futur, les participants sont invités à proposer des actions concrètes pour façonner ensemble le monde de demain.



Plus les participants d'un groupe présentent des origines diverses, plus le dialogue est riche. Aussi est-il important de garantir la diversité des participants aux tables de discussion (en termes d'âge, de sexe, d'appartenance ethnique, de culture, de niveau social et de religion) en s'associant à différents acteurs (entreprises, associations de quartier et groupes religieux, services municipaux, etc. ) de sorte à éviter l'isolement et l'exclusion de groupes de population et à améliorer la compréhension mutuelle.

Jusqu'à présent, la « Journée du dialogue » a été très efficace, 60% des participants ayant déclaré avoir changé d'avis sur le thème du dialogue à l'issue des discussions, et 80% d'entre eux ayant affirmé que, grâce à ce projet, ils avaient rencontré des habitants auxquels ils n'avaient jamais parlé avant.

Cette approche a suscité un intérêt relatif. Les participants ont fait part de leur souhait de bénéficier d'un soutien de l'équipe ICC pour l'organisation d'une formation à l'intention des coordinateurs ICC. Les coordonnées de l'expert seront également transmises aux villes souhaitant établir une coopération bilatérale.

### ➤ LA PEUR ET LA HAINE DES MUSULMANS



L'équipe des Cités interculturelles travaille à la mise en œuvre d'une approche globale de l'islamophobie en s'intéressant aux initiatives déjà en place qui pourraient se compléter mutuellement et être étendues à l'ensemble du Réseau. Un projet est actuellement mis au point de façon à pouvoir être appliqué à d'autres types de peur et de haine à l'avenir, c'est-à-dire pas uniquement à celles qui ciblent les musulmans.

Il reposera sur les trois axes suivants, qui ciblent

chacun un type de public spécifique :

- les personnes exposées au risque de l'extrémisme : cette ligne d'action reposera sur l'approche conçue dans le cadre du projet « Think » à Swansea, ainsi que sur la plateforme interinstitutionnelle mise en place par la ville ;
- le grand public : cette ligne d'action reposera sur la méthodologie de la Journée du Dialogue.
- l'intégration : cette ligne d'action reposera sur un jeu créé pour favoriser la réflexion critique, l'empathie, l'individualisation, l'identification des points communs et les interactions positives et pour lancer un appel à la responsabilité collective et individuelle.

Plusieurs villes ont jugé cette proposition de projet intéressante. En outre, nombre d'entre elles travaillent déjà sur ces questions dans le cadre de leurs stratégies interculturelles ; elles ont cependant souligné la nécessité de renforcer le caractère préventif et inclusif de l'approche de la lutte contre la discrimination, de façon à garantir la cohérence avec le modèle de politique interculturelle. Un séminaire thématique ou technique pourrait être organisé sur ce thème, ce qui n'exclut pas la possibilité de développer un projet durable.

En outre, une [visite d'étude](#) dans la ville ICC de Genève est prévue afin de présenter les pratiques adoptées au niveau local ou international pour lutter contre la discrimination de façon décloisonnée et globale, en tenant compte des liens entre le sexisme, le racisme et l'homophobie. Un rapport sera établi à l'issue de cette visite pour donner des orientations aux autres membres du Réseau. Les suites données à ces travaux dépendront des conclusions de cette dernière et pourraient être reliées à une action de lutte contre la discrimination plus générale.

#### ➤ CHARTE DE LA DIVERSITE



Mme Carla Calado, coordinatrice du Réseau portugais des Cités interculturelles et experte ICC, a présenté l'expérience de la Charte portugaise de la diversité. Les Chartes de la diversité sont soutenues par la Commission européenne et les États membres de l'UE en tant qu'initiatives attestant l'engagement d'organisations et d'entreprises commerciales privées à assurer la promotion de la diversité et de l'égalité en matière d'opportunités pour leur personnel.

La Charte portugaise présente quelques caractéristiques dont d'autres pays pourraient s'inspirer pour créer leur propre charte :

- Elle a été élaborée dans le cadre d'une collaboration entre 30 organisations œuvrant dans des domaines très différents (et compte désormais 223 signataires).
- Elle est rédigée en des termes positifs de sorte à être une source d'inspiration pour ses lecteurs et à inciter ses signataires à agir.
- S'agissant de la gestion de la diversité au sein des entreprises participantes, elle privilégie la construction d'une expertise interne, plutôt que le recours à des évaluations et l'expertise externes.
- Elle compte parmi ses signataires un certain nombre de villes (comme Oeiras, Amadora ou Lisbonne, toutes trois membres du Réseau portugais des Cités interculturelles), ce qui est particulièrement intéressant car cela permet d'interagir directement avec les bureaux des ressources humaines de ces dernières, ce qui multiplie le nombre d'acteurs pouvant être sensibilisés au paradigme de la politique interculturelle.
- Elle s'accompagne d'une toute nouvelle boîte à outils pouvant être utilisée par les entreprises et le secteur public pour renforcer les compétences interculturelles de leur personnel.

Quelques Cités interculturelles sont associées aux travaux relatifs à leur Charte nationale de la diversité. Beaucoup d'autres se sont déclarées intéressées par l'établissement de contacts bilatéraux avec les responsables de la Charte portugaise pour discuter de la possibilité d'adapter le processus à leur pays. Les coordonnées de l'experte seront communiquées aux participants.

#### 4. REFLEXION SUR LES NOUVEAUX DOMAINES POLITIQUES

##### ➤ « GENTRIFICATION »

La « gentrification » est un terme qui désigne généralement la transformation de quartiers souvent marqués par la ségrégation en des quartiers de classe moyenne grâce à la rénovation de logements ouvriers délabrés. Si, en principe, ce phénomène d'embourgeoisement peut créer des quartiers plus mixtes et ainsi représenter un progrès sur le plan de la diversité, en réalité, il se traduit souvent par un déplacement des populations les plus pauvres car il entraîne une augmentation du coût de la vie dans les quartiers concernés et une modification des services qui y sont proposés. M. Tiago Mota, d'*atelierMob* (Lisbonne), a présenté quelques projets anti-gentrification menés dans la capitale portugaise, qui consistent à utiliser la rénovation urbaine comme outil pour faire participer les citoyens à la création conjointe d'espaces induisant un changement positif dans le tissu social du quartier. Parmi les principaux défis rencontrés, M. Mota a évoqué la nécessité d'établir de nouvelles relations de pouvoir axées sur le partage des responsabilités, ainsi que le phénomène de la micro-ségrégation (c'est-à-dire la ségrégation observée au niveau des institutions civiles comme les églises, les centres de loisirs, les discothèques, etc.) qui est toujours très présente et qui risque d'atténuer les résultats positifs de l'interaction.



Étant donné que la « gentrification » (positive) doit viser l'inclusion, il est nécessaire d'examiner les bonnes pratiques adoptées par les villes du Réseau ICC pour en tirer des enseignements et trouver des idées pour soutenir la diversification des quartiers tout en renforçant les interactions à tous les niveaux et en veillant à l'égalité des chances pour tous les habitants. Une visite d'étude ouverte aux autorités tant nationales que locales sera organisée à Lisbonne (au *Palácio Marquês de Abrantes*, Marvila), avec le soutien d'*atelierMob*. Il serait bon que chaque ville envoie plusieurs participants, de façon à associer au projet non seulement les coordinateurs de la ville, mais aussi des personnes qui font l'expérience de la « gentrification » au quotidien et des urbanistes. Des visites de suivi pourraient ensuite être organisées dans d'autres villes, notamment dans celles qui auront participé à cette première visite d'étude.

##### ➤ SECURITE URBAINE ET POLICE DE PROXIMITE



Depuis quelques années, les services de police de certaines des villes du Réseau mettent au point une approche préventive de la sécurité fondée sur une police de proximité observant les principes de l'interculturalisme. Les stratégies relatives à la police de proximité visent à faire participer les citoyens à la définition de solutions de sécurité dans l'espace public, à favoriser l'instauration de la confiance et le changement dans la culture policière, et à établir un

fort lien entre la sécurité et la notion de service dans le but de réduire le taux de criminalité et de renforcer le sentiment de sécurité. La police de proximité renforce également l'efficacité des services de police dans la mesure où elle contribue au développement d'une approche de la surveillance et de la prévention qui est ciblée et fondée sur des faits. Une visite d'étude est prévue dans la Cité interculturelle de Fuenlabrada pour présenter les travaux d'une unité de police spécialisée ayant réussi à réduire le taux de criminalité en invitant les citoyens à mettre au point des solutions de sécurité locales dans l'espace public. Un manuel sur la police de proximité fondée sur les principes de l'interculturalisme est également en préparation pour répondre à la forte demande des villes ICC en matière de connaissances, d'expertise et de formation. À cet égard, une formation spécifique à l'intention de la police de Limassol sera également assurée pour répondre à une demande de soutien reçue par la ville.

Ce thème reste très pertinent pour les Cités qui travaillent sur le développement des compétences interculturelles au sein des services de police. Le manuel actuellement mis au point par le Réseau ICC, qui s'accompagnera d'un programme de formation, devrait permettre de répondre à leurs besoins. Par ailleurs, le nombre de places pour la visite d'étude à Fuenlabrada étant limité, plusieurs Cités interculturelles ont été placées sur liste d'attente. Aussi a-t-il été décidé de ne pas écarter la possibilité que des partenaires des ICC participent à l'organisation de formations nationales (sur demande) ou d'une deuxième visite d'étude pour les villes qui n'auront pas pu participer à celle de 2018.

#### ➤ TEST DE CITOYENNETE INTERCULTURELLE

L'équipe ICC a mis au point un **Test de citoyenneté interculturelle** visant à évaluer les connaissances et la sensibilisation des citoyens sur les droits de l'homme, leurs compétences interculturelles, leur perception de la diversité comme un atout, ainsi que leur volonté d'agir de manière interculturelle. Ce Test se veut un outil à la fois éducatif et politique dans la mesure où il vise à attirer l'attention des citoyens, des professionnels et des responsables politiques sur la nécessité de définir la citoyenneté (urbaine) d'une manière pluraliste et inclusive. Contrairement aux tests de citoyenneté nationale, qui s'adressent aux seuls résidents étrangers, le test de citoyenneté interculturelle permettra à tous les membres de la communauté locale d'auto-évaluer leurs compétences et leur disposition à se comporter en citoyens actifs dans une société plurielle.



L'idée est aussi de soutenir le débat sur la citoyenneté active en tant que facteur d'intégration et sur le rôle des villes dans la promotion d'une citoyenneté active pour tous en ouvrant des espaces politiques et de participation pour les nouveaux arrivants. Les coordinateurs se sont déclarés très intéressés par le développement de cet outil et ont particulièrement apprécié la possibilité de l'adapter aux contextes spécifiques de leurs villes/publics.

Cette initiative a été accueillie très favorablement par les coordinateurs. L'équipe ICC continuera de travailler sur le Test en réduisant le nombre de questions et en se concentrant notamment sur la dimension « Action ». Les Cités sont encouragées à adapter l'outil à leur contexte spécifique et à le piloter lors de manifestations publiques ou d'autres situations pouvant paraître appropriées (formation sur les compétences interculturelles pour les agents, curriculum scolaire) dans le cadre du travail sur la Stratégie interculturelle.

### ➤ PARTICIPATION

Les pouvoirs publics ont la possibilité de placer la participation au cœur de la prise de décision et de mettre en place des pratiques inclusives, et ce, dans un très large éventail de domaines. En encourageant la participation, les collectivités locales créent et offrent des opportunités de rencontre à des individus de toutes origines, et aux parcours de vie différents, désireux de se rassembler pour prendre, construire ensemble et influencer les décisions qui les concernent. Cette année, [le séminaire thématique ICC](#) s'est penché sur les obstacles qui s'opposent actuellement à une participation active et de qualité. Les participants ont ainsi identifié des « points d'action » pour la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres relative à l'autonomisation des citoyens et à leur participation à la vie publique au niveau local. Ceux-ci s'articulent autour des trois axes suivants : 1) les stratégies interculturelles, 2) l'innovation sociale, 3) la co-conception et la co-mise en œuvre de politiques publiques. Ils ont aussi élaboré des recommandations sur les méthodologies et les instruments à adopter pour une participation plus inclusive dans des contextes multiculturels.



Un guide sur la participation est en cours d'élaboration ; il devrait être disponible pour commentaires avant la fin de l'année. Les coordinateurs ont estimé que jusqu'à présent, les travaux accomplis dans ce domaine par le Programme ICC répondaient adéquatement aux besoins.

## 5. GROUPES DE TRAVAIL

### ➤ INDEX ICC

Un petit groupe technique composé de l'équipe ICC, de représentants de Bak Basel et d'un expert procède depuis quelques mois à une révision de l'Index ICC.

Bien que ce dernier ait été jugé « scientifiquement fiable » dans une récente étude du *Migration Policy Group*, il peut encore être amélioré pour renforcer sa pertinence pour les travaux des villes membres du Réseau. Parmi les principaux obstacles à la pleine efficacité de l'Index, citons notamment :



- l'augmentation du nombre de villes membres, qui nuit à la lisibilité de la base de données ;
- la diversité croissante des membres, qui rend la comparaison difficile ;
- le fait que certaines questions ne sont plus d'actualité pour les villes les plus anciennes du Réseau, que le nombre de points attachés à d'autres questions n'est pas équitable, et que certains des nouveaux domaines politiques ne sont pas couverts ;
- le fait que le système des points ne reflète pas toujours les efforts déployés par les villes (en particulier à l'issue des cycles d'évaluation successifs).

L'équipe a été confrontée à d'autres défis techniques ou philosophiques dans le cadre de la révision de l'outil. Par exemple, il est important que ce dernier conserve un fondement scientifique tout en restant compréhensible pour les villes, que la base de données révisée permette la comparaison avec les versions précédentes, que la réponse au questionnaire de l'Index ne devienne pas un exercice trop long en raison du nombre de sous-questions ajoutées pour couvrir les nouveaux domaines, et que le processus dans son ensemble soit mieux expliqué pour que l'Index ne soit pas perçu comme un instrument de classement entre les villes, mais comme un outil d'« apprentissage par modèle ». Après ces considérations liminaires, l'équipe a présenté les résultats des travaux en cours, qui consistent à :

- réviser les principes de ponctuation/pondération afin que la dimension interculturelle soit reflétée de façon plus fidèle ;
- ventiler les statistiques en utilisant des échantillons plus petits et/ou davantage de critères, afin que les villes puissent comparer leurs résultats à ceux de villes similaires ;
- évaluer les questions de l'Index ICC et, éventuellement, les adapter pour qu'elles correspondent bien aux défis, situations et domaines politiques actuels, générant ainsi des profils interculturels plus complets et plus réalistes ;
- analyser les besoins des villes les plus « anciennes » et les plus chevronnées du Réseau.

Le groupe de travail s'est penché sur les étapes qui suivront la révision des questions les plus difficiles et l'identification de celles qui ne sont plus pertinentes, ainsi que des domaines politiques qui devraient être ajoutés.



L'équipe va désormais s'atteler à la révision du questionnaire à la lumière des commentaires reçus. Les questions s'accompagneront également d'exemples courts et concrets, qui ne seront pas des cas réels mais qui viseront à donner une idée de ce à quoi devrait idéalement ressembler la mesure/l'action en question si elle était mise en œuvre. Certaines questions que les répondants laissent systématiquement de côté seront supprimées ; d'autres seront reformulées en des termes plus clairs, et d'autres encore seront ajoutées. Les dix domaines politiques fondamentaux de l'Index seront conservés, mais deux domaines facultatifs (la « Participation » et l'« Interaction ») seront ajoutés pour évaluer les politiques des villes qui travaillent sur ces questions.

Par ailleurs, une question influant sur la qualité de l'analyse de l'Index a été soulevée, à savoir que la réponse au questionnaire était souvent confiée aux seuls coordinateurs. Non seulement cette façon de faire ne permet pas d'obtenir un aperçu de la situation actuelle dans la ville, mais elle exclut la possibilité d'utiliser l'Index comme amorce de discussion entre les différents services municipaux, ce qui est essentiel pour surmonter le problème du cloisonnement de l'administration. Par conséquent, il a été décidé d'élaborer un petit guide méthodologique séparé pour amener les villes à concevoir la réponse au questionnaire de l'Index comme un processus, et non comme une tâche, et à y procéder de façon plus transversale, en faisant participer tous les services concernés. Un tutoriel pourrait également être mis au point.

### ➤ **POLICY LAB**

Lancé lors de l'événement marquant des ICC en novembre 2017, le *Policy Lab* (Laboratoire sur la politique d'intégration inclusive) est un projet qui a été maintenu et développé plus avant, tant au niveau national qu'international. Ainsi, la deuxième session internationale du *Policy Lab* s'est déroulée en juin 2018 au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg. Cet événement avait pour but de discuter et de convenir des grands principes et de la structure de ce qui pourrait être une stratégie d'intégration « modèle » pour le niveau



national, et de commencer à rassembler des éléments opérationnels qui alimenteraient ce modèle par des actions concrètes. Un nombre restreint d'États membres du Conseil de l'Europe a participé à l'exercice, ainsi que quelques villes membres du Réseau invitées par l'équipe ICC.

Un *Policy Lab* national sera aussi organisé au Portugal d'ici à la fin de l'année.

Le groupe de travail présent à Rijeka à l'occasion de la réunion des coordinateurs a adopté les conclusions suivantes :

- Les travaux menés dans le cadre du *Policy Lab* sont aussi pertinents que nécessaires. Les participants ont noté que s'il existe des exemples positifs d'élaboration conjointe de politiques entre différents niveaux de gouvernance dans certains pays, ceux-ci ne concernent que des domaines spécifiques, pas encore des domaines plus généraux tels que l'intégration. En outre, l'accent devrait être mis sur les aspects relationnels des politiques, plutôt que sur leurs aspects juridiques. Il s'agit peut-être là d'une pratique qui n'est pas adoptée au niveau national ; or, le Programme ICC dispose d'une certaine expertise et d'exemples positifs en la matière.
- Il est nécessaire de mettre en place une structure plus formelle que la structure actuelle. Ceci permettra d'inviter plus facilement les gouvernements et favorisera leur participation.
- Cette structure pourrait être conçue sur le modèle des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe, tout en prévoyant la participation des villes, y compris des associations de villes, celle

du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Organisation et celle de ses pays observateurs (le Canada, le Mexique, le Japon ou les États-Unis, par exemple).

- Ce comité serait chargé de préparer des recommandations et travaillerait directement avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).
- Entre temps, des travaux informels seront menés avec les gouvernements pour instaurer la confiance et les associer aux activités du Réseau ICC. Pour faciliter ce processus, la possibilité de mettre en place un partenariat avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui réunit 324 membres issus des parlements des 47 États membres de l'Organisation, pourrait être examinée plus avant, conformément à une recommandation déjà faite par la Commission des migrations de l'APCE pour soutenir le projet *Policy Lab*. Autre possibilité : ouvrir les visites d'étude ou d'autres événements ICC aux membres des gouvernements nationaux également.
- Il est nécessaire d'élargir la coalition pour soutenir un dialogue permanent sur les politiques interculturelles et les mesures d'intégration. Aussi des responsables d'ONG, des représentants des médias, du monde des affaires et des associations de pouvoirs locaux et régionaux devraient-ils être invités à prendre part au débat. Ces acteurs devraient être sensibilisés aux travaux du Conseil de l'Europe, et plus particulièrement à ceux du Réseau des Cités interculturelles.
- Dans cette optique, un ensemble d'outils pourrait être mis au point pour rendre la communication des villes plus cohérente et efficace. Une déclaration commune de soutien aux travaux de l'ICC, à soumettre aux gouvernements, devrait également être préparée et signée par la coalition élargie.
- Les travaux sur le document relatif à la Stratégie « modèle » d'intégration se poursuivront ; celui-ci sera rédigé de sorte à encourager les gouvernements à le signer.

### ➤ CONSEILS INTERCULTURELS

Mme Céline Maye, du canton de Neuchâtel, a animé un troisième atelier de travail consacré à l'identification des étapes essentielles pour la mise en place de conseils interculturels. Contrairement aux conseils pour l'intégration des migrants, ces conseils intègrent non seulement des membres des communautés de migrants, mais aussi des représentants du monde des affaires, des syndicats et d'autres associations actives au niveau local.

L'atelier s'est concentré sur l'expérience du canton de Neuchâtel, dont le conseil interculturel a récemment fait l'objet d'une vaste réforme ayant porté non seulement sur sa composition, mais aussi sur ses procédures et sur sa mission. Les participants ont mis au point un ensemble d'orientations à l'intention des villes envisageant de créer ou de restructurer leur conseil :

<b>Membres</b>	<p>Les membres doivent représenter une certaine diversité en termes d'âge et de genre, et être actifs dans différents domaines ;</p> <p>Ils doivent être désignés non sur la base de critères ethniques, mais en fonction de leur expertise, de leur réseau et de leur volonté de participer à des échanges interculturels ;</p> <p>Les nouveaux arrivants sont les bienvenus ;</p> <p>Représentation géographique : les membres doivent résider dans des quartiers différents.</p>
----------------	---

<b>Présidence</b>	La Présidence ne doit pas être confiée au Maire ou à l'adjoint au Maire chargé des politiques interculturelles, mais plutôt à l'un des membres du conseil municipal.
<b>Lien</b>	Le lien avec les instances dirigeantes doit être institutionnalisé.
<b>Formation</b>	Une formation sur les compétences interculturelles devrait être dispensée (ainsi que d'autres formations axées sur les besoins). Il convient cependant d'éviter de « professionnaliser » le rôle du conseiller interculturel.
<b>Fonctionnement /mandat</b>	Les structures décisionnelles et le mandat doivent être clairs pour éviter toute confusion ou tout sentiment de frustration. Assurez-vous de la compréhension commune des termes employés. Adoptez un accord ou des principes auquel/auxquels tous les membres adhèrent.
<b>Communication</b>	Utilisez différents canaux et plateformes pour renforcer la participation et conférer davantage de visibilité au conseil ; Faites en sorte que le conseil constitue un lien avec l'administration.
<b>Terme du mandat</b>	Le terme du mandat doit être fixé pour permettre le renouvellement des membres et l'expression d'idées nouvelles.
<b>Ressources</b>	Cet organe consultatif doit être doté de ressources et d'un soutien logistique adéquats pour s'acquitter de sa mission. Il doit bénéficier des mêmes avantages éventuels que les autres conseils de la ville. Si possible, il devrait être chargé de l'octroi de subventions pour la conduite de projets, ainsi que du suivi de la mise en œuvre de ces derniers.
	Le conseil interculturel ne devrait être que l'un des instruments utilisés pour inciter les citoyens à contribuer à l'interculturalisme. De nombreux processus participatifs ouverts à l'ensemble de la population et à toutes les parties prenantes devraient également être mis en place.

## 6. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2019 – ACTIVITES PRINCIPALES

À l'issue des discussions, il a été décidé que les domaines de travail les plus pertinents pour l'année 2019 étaient les suivants :

- **FORMATION A L'INTENTION DES COORDINATEURS ICC SUR LA METHODOLOGIE DE LA « JOURNEE DU DIALOGUE »**
- **SEMINAIRE THEMATIQUE OU TECHNIQUE SUR LE DISCOURS DE HAINE ET LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION**
- **VISITE D'ETUDE A LISBONNE SUR LA PREVENTION DE LA GENTRIFICATION**
- **FORMATION OU VISITE D'ETUDE SUR LES SERVICES DE POLICE FONDES SUR L'INTERCULTURALISME (SUR DEMANDE)**
- **DEVELOPPEMENT DU TEST DE CITOYENNETE INTERCULTURELLE**
- **TROISIEME POLICY LAB INTERNATIONAL**

- **ACADEMIE D'INTEGRATION INTERCULTURELLE** : Conçue pour aider à renforcer rapidement les connaissances et les capacités dans les nouvelles villes du Réseau et pour rationaliser le processus, l'Académie d'intégration interculturelle est une formation intensive et immersive de 5 jours, au cours de laquelle les participants peuvent trouver toutes les informations de base et se familiariser avec tous les services et outils du Programme. Elle est organisée en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Une Académie ICC est déjà prévue au mois de mars pour l'Islande. Si d'autres réseaux/villes sont intéressé(e)s par l'organisation d'une formation adaptée à leur contexte spécifique, ils/elles sont invité(e)s à prendre contact avec l'équipe ICC.
- **GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INDICATEURS D'IMPACT (AU NIVEAU LOCAL COMME NATIONAL)** : tant que le modèle se développe et a vocation à s'étendre au niveau national, il semble important de travailler sur un ensemble scientifique d'indicateurs pour mesurer l'impact de sa mise en œuvre, en complément des outils de mesure qui accompagnent l'Index ICC.
- **AUTRES VISITES D'ETUDE** : Les visites d'études sont reconnues comme étant l'un des outils d'apprentissage les plus enrichissants du Programme ICC. Outre la visite d'étude sur la gentrification, Haïfa (Israël) a aussi proposé d'accueillir les coordinateurs ICC l'année prochaine. Cette visite pourrait être axée soit sur la mise en place d'un centre interculturel en tant que lieu de médiation culturelle, de dialogue interreligieux et d'échanges interculturels, soit sur l'élaboration de politiques favorisant l'instauration de la confiance par le biais de l'art et de la culture. En outre, Swansea (Royaume-Uni), qui a une longue expérience dans les politiques relatives à l'éducation aux droits et à la participation des enfants, pourrait également souhaiter présenter ses travaux en accueillant une visite d'étude en 2019 ou en 2020.

Rapport établi par Ivana d'Alessandro et Francesca Lionetti

